

POLITIQUE SUR L'ADMISSIBILITÉ ET LE FINANCEMENT DES CONGRÈS AUX INTERNES SPÉCIALISÉS

L'interne spécialisé dispose d'une aide financière afin d'assister à des congrès dans sa spécialité à l'intérieur de sa période d'inscription d'un an. Le montant maximum alloué à l'interne spécialisé est de 500 \$ pour son année de formation et peut couvrir la participation à plus de deux congrès. L'interne spécialisé dispose jusqu'à une période de trois mois suivant la fin du programme pour participer à un congrès. Le montant pourrait être autorisé pour l'achat de livres pertinents à leur discipline. Cette politique ne s'applique pas aux internes généraux.

La demande de participation à un congrès ou d'achat de livres doit être d'abord approuvée (par courriel) par le directeur ou la directrice du Département de sciences cliniques.

Congrès :

- Toute demande de remboursement à un congrès doit inclure : le nom de la spécialité de l'internat, le nom du congrès, le lieu et les dates. Il est important aussi d'inclure le lien du congrès.
- Au retour du congrès, l'interne doit envoyer par courriel à magaly.baribeau@umontreal.ca toutes les pièces justificatives (en PDF). Un fichier Excel lui sera fourni afin de l'aider à bien compléter sa demande de remboursement.
- **Toute demande de remboursement doit être faite dans les 10 jours ouvrables qui suivent votre retour du congrès.**

Livres :

- Pour le remboursement de livres, l'interne doit fournir à magaly.baribeau@umontreal.ca la facture et une preuve de paiement.